

*Initiatives ministérielles*

Une chose qui m'ennuie et qui a manifestement ennuyé le député de Saint-Boniface, c'est que le Conseil de recherches en sciences humaines va perdre son appellation. Voilà pourquoi le député a présenté la motion n° 24 par laquelle il propose que le nom de l'organisme que l'on veut créer ne soit pas seulement Conseil des Arts du Canada, mais plutôt Conseil canadien des arts et de la recherche en sciences humaines. Il est important de lui donner cette appellation afin de pouvoir montrer à la population que nous avons un organisme dont l'appellation reflète les activités. Autrement, on ne rend vraiment pas justice aux secteurs des arts, des sciences sociales et des sciences humaines. On peut corriger cela en modifiant l'appellation comme le député de Saint-Boniface le recommande dans la motion n° 24.

Il est également important d'examiner la composition du Conseil. À en juger d'après le projet de loi, il n'est pas vraiment nécessaire que les membres du Conseil proviennent des sphères d'activité qui forment le mandat du Conseil. Tous les membres pourraient provenir d'un secteur plutôt que d'un autre. Il pourrait y avoir trop de membres venant du secteur des arts et pas assez de celui des sciences sociales ou des sciences humaines. Le projet de loi devrait comporter une disposition stipulant que toutes les sphères d'activité dont s'occupe ce nouvel organisme doivent être bien représentées grâce à une représentation adéquate au sein du Conseil. Les membres ne devraient pas devoir leur nomination au favoritisme politique. Ils devraient posséder la formation nécessaire pour s'acquitter de leur tâche.

Nous avons connu des réalisations remarquables au Canada dans le domaine dont ce nouvel organisme va se charger. Comme il devra se montrer à la hauteur de ces excellents antécédents, le Conseil devra être suffisamment représentatif.

Il importe donc que sa composition reflète bien les divers secteurs d'activité dont il s'occupe. Ce n'est qu'en donnant aux Canadiens oeuvrant dans les divers secteurs des arts, des sciences sociales et des sciences humaines une représentation adéquate au sein du Conseil que nous pourrons leur témoigner notre appréciation et les convaincre qu'ils reçoivent une attention satisfaisante.

Le gouvernement manque singulièrement de perspicacité en prévoyant que le financement du Conseil se fera au moyen d'un seul crédit. C'est regrettable, car cela va vraiment réduire ses moyens d'action. En y réfléchissant

bien, le gouvernement ne pourra que le reconnaître. Il suffirait d'apporter un petit changement pour rendre l'organisme plus responsable de ses décisions. Au lieu d'un seul crédit, on en accorderait trois, un pour les sciences humaines, un pour les arts et un troisième pour l'administration. Compte tenu des domaines d'activité du nouvel organisme et de l'influence qu'il pourra exercer, il est dans l'intérêt de tous les députés que la répartition des crédits soit bien claire. Je demande donc au gouvernement d'envisager sérieusement cette possibilité.

• (1250)

Le député de Saint-Boniface a soulevé un point important en déclarant que nous ne devrions pas inclure dans le nouvel organisme la Direction des relations internationales en matière d'éducation du ministère des Affaires extérieures. Je n'arrive pas à comprendre à quoi rime cette initiative. Pourquoi devrions-nous inclure ce groupe dans le nouvel organisme? Je ne sais pas. Chose certaine, cela ne nous fera pas épargner d'argent. Au contraire, cette mesure pourrait entraîner des dépenses. Nous parlons ici des Canadiens qui étudient à l'étranger ainsi que des étrangers qui étudient au Canada.

Actuellement, ces étudiants font affaire avec le ministère des Affaires extérieures qui leur offre tout le soutien dont ils ont besoin. Ils peuvent s'adresser aux représentants du ministère dans divers pays, que ce soit aux ambassades, aux consulats, etc. Ces représentants peuvent facilement faire le lien avec la direction concernée. Regrouper les étudiants étrangers au sein d'un organisme distinct, qui n'a rien à voir avec le ministère des Affaires extérieures, va à l'encontre du but recherché. Il faudrait modifier cette disposition du projet de loi et j'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa décision et à préserver la Direction des relations internationales en matière d'éducation, du ministère des Affaires extérieures.

À l'instar de l'orateur précédent, je voudrais également aborder la motion n° 40 qui traite de l'examen à effectuer. À mon avis, le gouvernement a raison de reconnaître qu'un examen est nécessaire. Ce que renferme l'amendement que propose le député de Saint-Boniface est, je pense, bien supérieur à ce qu'offre le gouvernement. Je dis cela parce que la motion n° 40 présentée par le député de Saint-Boniface donne du mordant à cette disposition. Elle dit que l'examen doit être effectué tous les cinq ans par le Parlement et que c'est lui qui doit prendre les décisions.